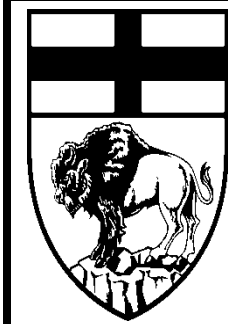


Lundi 24 mars 2014



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 34
ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. EWASKO

(N° 206) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. SCHULER

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (vérification du registre concernant les mauvais traitements — droits non exigibles à l'égard des bénévoles)/The Child and Family Services Amendment Act (No Fee for Registry Checks Respecting Volunteers)*

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELSON

M^{me} STEFANSON

M. FRIESEN

M. EICHLER

M. EWASKO

M. PEDERSEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(80 h 25 min)
(Assemblée — Conseil exécutif)
(salle 255 — Finances)
(salle 254 — Infrastructure et Transports)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*
(M^{me} la ministre BLADY)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SWAN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*

M. le ministre ASHTON

(N^o 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 33) — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 48) — *Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley/The Sioux Valley Dakota Nation Governance Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. BRIESE — Manque de transparence à l'égard des frais de services et des loyers imposés aux propriétaires des chalets dans les parcs provinciaux

7. Attendu :

que les parcs provinciaux du Manitoba sont des destinations et des lieux de retraite splendides pour se divertir et se reposer;

que les parcs provinciaux sont des composantes importantes de l'industrie touristique de la province;

que le gouvernement provincial n'a pas consulté les propriétaires de chalets de façon convenable ni justifié l'augmentation des frais de services et des loyers;

que les visiteurs des parcs et les propriétaires de chalets ont tous constaté une réduction et une détérioration des services fournis dans les parcs provinciaux;

que le ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques n'a pas fait preuve de transparence en ce qui a trait aux coûts et à la ventilation des services offerts aux propriétaires de chalets;

que certains propriétaires de chalets ont déclaré faire face à des augmentations de frais et de loyers allant de 250 à 750 %;

que les fonds additionnels recueillis grâce aux augmentations de frais de services et de loyers seront versés directement dans les recettes générales et ne seront pas alloués spécifiquement aux districts de parcs;

que l'augmentation des frais et des loyers ne représente qu'une taxe déguisée que le gouvernement provincial impose aux Manitobains,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître qu'il n'a pas consulté convenablement les propriétaires de chalets ni divulgué de façon appropriée la manière dont les augmentations de frais et de loyers amélioreraient les districts de parcs;

que l'Assemblée législative reconnaisse que l'augmentation arbitraire des loyers et des frais de services ne constitue qu'une autre taxe cachée que le gouvernement provincial impose aux Manitobains pour alimenter son goût pour la dépense.